

N° 2016.03.02.31

## ARRETÉ DU MAIRE

**LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-21 ;**

**Vu la nécessité de fermer le cinéma, l'école de musique et la salle polyvalente du centre culturel FAVOLS suite à une panne sur le système de gestion de l'éclairage de sécurité ;**

**Considérant que la source centrale alimentant l'éclairage de sécurité du cinéma, de la salle polyvalente et de l'école de musique est de nouveau en fonction ;**

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** l'arrêté n° 2016.2.23.28 du 23 février 2016 est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Le cinéma FAVOLS, l'école de musique et la salle polyvalente sont exploitables compter de ce jour.

**ARTICLE 3 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Président de l'ASCJB
- Monsieur le Directeur de l'association ARTEC

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 03/03/2016

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.

